



Syndicat National des Personnels de l'Éducation
et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Section de la Martinique
Site Internet : www.snpespjj-fsu.org
Courriel : snpes972@gmail.com



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Concours CSE 2018 : Chronique d'un naufrage de l'administration !

Les 5 candidats-tes martiniquais-es à l'épreuve écrite du concours interne de CSE qui s'est déroulée le 13 mars 2018, ont été informés, le 09 avril 2018, via un appel téléphonique de la DTPJJ Martinique de la perte de leurs copies par la Poste ou par la Douane. Ce même jour, ils ont reçu une convocation pour se représenter à cette épreuve, le 20 avril 2018, d'après les instructions données par l'administration centrale (AC). Ils recevront, le lendemain, un mail les intimant de ne pas tenir compte de cette convocation dans l'attente de l'expertise de l'AC conduite suite aux interrogations portées par les agents !

Le SNPES-PJJ/FSU Martinique, saisi de cette affaire pour comprendre le contexte et connaître les directives légales prévues en la matière, s'est étonné des dispositions hâtives prises par l'administration pour reconvoquer les candidats-tes. En effet :

- **Comment un concours national pourrait-il être ainsi réorganisé au niveau local ?**
- La perte des copies ne constitue-t-elle pas une irrégularité de nature à entraîner l'annulation du concours ?
- Le respect du principe essentiel d'égalité des candidats, réaffirmé dans la charte du 2 décembre 2008, pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique, et dans la charte du 17 décembre 2013, pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique, ne serait-il pas bafoué ?
- Alors même que ce principe implique que les candidats soient mis en concurrence dans des conditions qui assurent l'égalité de traitement et des chances, comment notre administration pourrait-elle prendre de telles dispositions ?

L'embarras que cette affaire suscite et ses conséquences au niveau national, notamment pour l'ensemble des candidats, justifient certes des interrogations partagées, mais traduit également une issue inéluctable qui imposera à l'administration de reconvoquer tous-tes les candidats-tes.

**Comment en est-on arrivé là ? Que s'est-il passé ?
Pourquoi vouloir agir en catimini et dans l'illégalité ?**

Le SNPES-PJJ/FSU Martinique constate, une nouvelle fois, le bafouement des droits des agents du territoire et une irrégularité dans l'égalité de traitement avec l'hexagone.

Le SNPES-PJJ/FSU Martinique dénonce un management territorial dont est exempte toute considération des agents et qui fait fi des recommandations concernant les risques psycho-sociaux.

Le SNPES-PJJ/FSU Martinique tient à ce que la lumière soit faite sur cette affaire et mettra tout en œuvre pour obtenir des réponses.